

# OBJECTIF 1

Résider en habitat  
intermédiaire

# 3-1-1 Accueil familial : anticiper et développer

## Éléments de diagnostic

### LES CONSTATS

- Un mode d'hébergement mal connu
- Une stagnation du nombre de places et de familles accueillantes
- Des contrats précaires
- Un vieillissement des accueillants avec des départs à la retraite dans les 5 ans à venir

### LES ENJEUX

- Inscrire une alternative d'hébergement dans une logique de parcours des personnes âgées et/ou en situation de handicap
- Offrir des modalités d'accueil transitoires novatrices
- Décloisonner les modes d'hébergement
- Développer l'attractivité du métier

## Description de l'action

# 1

### Promouvoir l'accueil familial

#### QUOI

- Se faire connaître auprès de futurs accueillants
- Se faire connaître auprès des futurs accueillis
- Être identifié en tant que réponse alternative se situant entre le domicile et les établissements

#### COMMENT

- Participer de manière systématique aux événements médico-sociaux (forums, information, communication, recrutements...)
- Publier des articles sur Internet, dans les journaux radio, télévision, mailing, newsletters, campagne d'affichage
- Participer à la réflexion sur le nouveau site internet du conseil départemental
- Développer des documents types sur les métiers et sur l'accueil familial
- Faire la promotion du dispositif auprès des établissements adultes handicapés et des établissements pour personnes âgées

# 2

### Favoriser le partenariat

#### QUOI

- Soutenir le partenariat sur le volet de l'emploi des futurs accueillants
- Favoriser les temps d'échanges réflexifs et stratégiques avec les acteurs du territoire

#### COMMENT

- Développer le partenariat avec Pôle Emploi et la Mutualité Sociale Agricole
- Favoriser les différentes articulations entre les acteurs du territoire (partenaires, établissements sociaux et médico-sociaux)

## 3

**Développer de nouvelles formes de partenariat / de convention****QUOI**

- Développer les articulations avec les établissements pour personnes âgées et/ ou en situation de handicap
- Encourager la logique de parcours tout en apportant un étayage auprès de l'accueillant pour sécuriser les prises en charge

**COMMENT**

- Élaborer une convention partenariale pour expérimenter un adossement accueil familial/établissement (cibler un établissement Personnes âgées et un établissement Personnes en situation de handicap)
- Favoriser les différentes articulations entre les acteurs du territoire (partenaires, Aide Sociale à l'Enfance, établissements sociaux et médico-sociaux)
- Favoriser le développement de nouvelles formes d'accueil familial (temporaire, accueil de jour, accueil de nuit...)

## 4

**Recruter et fidéliser****QUOI**

- Recruter et fidéliser pour renouveler l'effectif
- Déterminer et inspirer de nouveaux profils d'accueillants ou d'accueil pour répondre aux nouvelles demandes
- Promouvoir les actions de soutien et d'accompagnement
- Lutter contre l'épuisement professionnel

**COMMENT**

- Proposer un accompagnement aux futurs accueillants dès leur prise de poste et en assurer un suivi dans le temps
- Inscrire dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale les différentes formes de financement de l'accueil familial au titre de la Prestation de Compensation du Handicap, de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de l'aide sociale pour permettre la solvabilité des accueils et soutenir financièrement le dispositif
- Poursuivre le soutien à la formation des accueillants en maintenant la prise en charge des remplacements et de tous les frais (repas, déplacement, parking)
- Améliorer la gestion des places en accueil (optimisation qualitative des places en fonction du profil des accueillis et de l'offre d'accueil disponible)
- Concevoir des temps de répit pour les accueillants en favorisant les solutions de relais

**Public(s) visé(s)**

- Personnes en situation de handicap
- Personnes âgées

**Bénéfices attendus**

- Création de 6 places supplémentaires par an (valeur absolue)
- Augmentation du nombre de places : 5 places d'accueil spécifiques dans 5 ans

**Points de vigilance**

- Maintenir la qualité de l'accompagnement
- Définir la place de chacun dans le dispositif (établissement, Mission accueil familial, accueillant et accueilli)

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p><b>COORDINATEURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison Départementale de l'Autonomie</li> <li>• Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale</li> <li>• Mission d'accueil familial</li> </ul>	<p><b>CONTRIBUTEURS INTERNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres services de la Maison Départementale de l'Autonomie</li> </ul> <p><b>CONTRIBUTEURS EXTERNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire,</li> <li>• Établissements et services sociaux et médico-sociaux</li> <li>• Associations</li> </ul>

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



### Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie de l'accueil familial (nombre d'accueillants, nombre d'accueillis)
- Nombre de conventions de partenariat signées
- Turn-over des accueillis

# 3-1-2 Favoriser de nouvelles formes d'habitat ou de dispositifs d'accompagnement pour rester chez soi

## Éléments de diagnostic

### LES CONSTATS

- De nouveaux dispositifs d'habitats intermédiaires en cours de déploiement pour faire face au vieillissement de la population
- Des actions départementales à travers la charte de l'habitat regroupé ayant un impact sur la prise en charge des personnes âgées et en situation de handicap
- Des actions expérimentées (béguinage, dispositifs à domicile...) au niveau national pouvant bénéficier au Département

### LES ENJEUX

- Proposer des actions en faveur du bien être et de l'autonomie à domicile
- Soutenir les expérimentations au travers d'appels à projet
- Pouvoir transposer au niveau départemental des expérimentations réussies dans d'autres départements
- Offrir des solutions diversifiées les plus adaptées au besoin des personnes
- Éviter ou tout au moins limiter la survenance de la dépendance
- Favoriser le soutien à domicile des personnes en situation de dépendance

## Description de l'action

# 1

### Étudier de nouvelles solutions de logements favorisant l'inclusion sociale ou une autonomie dans le logement

#### QUOI

- Développer de nouvelles solutions d'hébergement en logements autonomes (hors des établissements médico-sociaux), pour des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, qui favorisent le lien social, la mixité des publics et les projets intergénérationnels

#### COMMENT

- Lancer une enquête auprès des différents acteurs du Département sur l'habitat partagé, l'habitat regroupé, l'habitat inclusif, la colocation, le béguinage et les autres offres existantes
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et rédaction d'un cahier des charges
- Réaliser un parangonnage sur les solutions innovantes déployées dans d'autres départements
- Mettre en place un groupe de travail sur l'habitat inclusif associant les partenaires et l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Rédiger une charte départementale en matière d'habitat inclusif et des modalités d'intervention du Département dans ce cadre en lien avec la « charte Habitat regroupé »
- Évaluer les projets financés dans le cadre de la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif en lien avec le programme coordonné de l'habitat inclusif

# 2

### Expérimenter un dispositif innovant d'accompagnement à domicile

#### QUOI

- Développer un dispositif innovant et expérimental d'accompagnement à domicile permettant la coopération entre tous les acteurs présents sur un territoire.
- Exemple : Les dispositifs de type « EHPAD à domicile » (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Handicapées) qui visent à préserver l'autonomie des personnes âgées en les prenant en charge sur le long terme.

#### COMMENT

- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et rédaction d'un cahier des charges
- Réaliser un parangonnage sur les solutions innovantes déployées dans d'autres départements et/ou à l'étranger
- Mettre en place un groupe de travail sur le développement de nouveaux dispositifs à domicile en lien notamment avec un redéploiement de l'offre existante sur le territoire
- Lancer des expérimentations sur le Département



## Public(s) visé(s)

- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Gestionnaires d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), de résidences autonomie et d'établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap habilités à l'aide sociale
- Gestionnaires et intervenants de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)



## Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Rapport Libault de mars 2019 : faciliter l'accès des personnes âgées à des solutions innovantes de mobilité, d'adaptation du logement et d'amélioration du quotidien, développer des modes d'habitats intermédiaires pour les personnes âgées les plus autonomes, améliorer les conditions de travail des professionnels et la qualité de l'accompagnement des personnes par l'innovation organisationnelle



## Bénéfices attendus

- Offrir un panel d'offres diversifiées de prise en charge dans le département
- Proposer une solution alternative entre l'hébergement collectif et le domicile
- Rompre l'isolement et recréer du lien social
- Sécuriser et accompagner l'autonomie à domicile
- Faciliter et simplifier les activités du champ de l'aide à domicile et leur suivi
- Faciliter les coopérations entre les différents acteurs intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap



## Points de vigilance

- Pouvoir recenser les différents dispositifs et les suivre
- Bien définir les besoins, les personnes ciblées
- S'assurer de la cohérence entre le projet de vie de la personne et le projet d'accueil
- Respecter le cahier des charges sur l'habitat inclusif

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p><b>COORDINATEURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison Départementale de l'Autonomie</li> <li>• Service de l'offre médico-sociale PA/PH</li> </ul>	<p><b>CONTRIBUTEURS INTERNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres services de la Maison Départementale de l'Autonomie</li> <li>• Direction Ressources et innovations des solidarités</li> <li>• Service Habitat</li> </ul> <p><b>CONTRIBUTEURS EXTERNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire</li> <li>• Établissements et services sociaux et médico-sociaux</li> <li>• Associations</li> <li>• Promoteurs privés</li> <li>• Bailleurs sociaux</li> <li>• Institutions, collectivités</li> </ul>

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>



## Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de projets expérimentaux sur de nouveaux dispositifs à domicile
- Charte départementale de l'habitat inclusif réalisée
- Étude annuelle (taux de remplissage de ces nouvelles solutions de logement)

# 3-1-3 Proposer un accompagnement intermédiaire en résidence autonomie

## Éléments de diagnostic

### LES CONSTATS

- Des places vacantes dans certaines résidences autonomie
- Des résidences autonomie acteurs de la prévention auprès des personnes âgées
- Des résidences autonomie pouvant accueillir des personnes en situation de handicap

### LES ENJEUX

- Préparer l'entrée future en établissement
- Favoriser la fluidité des parcours et les changements de structures
- Mieux anticiper l'accueil et l'admission
- Proposer une offre intermédiaire entre domicile et Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

## Description de l'action

# 1

### Mener des actions de prévention auprès des personnes âgées par les résidences autonomie

QUOI	COMMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurés par la conférence des financeurs, des forfaits autonomie peuvent être mis en place par les résidences autonomie pour financer des actions de prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Verser un forfait annuel autonomie en fonction du bilan des actions de prévention réalisées en N-1 et de l'enveloppe déléguée par la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA) à la conférence des financeurs</li> <li>• Poursuivre la signature des Contrats Pluri-annuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour le versement du forfait autonomie</li> <li>• Engager la signature de Contrats Pluri-annuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) suite à la réalisation des évaluations internes et externes et à la mise en place des prestations obligatoires</li> <li>• Organiser des réunions annuelles avec les résidences autonomie</li> </ul>

# 2

### Placer les résidences autonomie comme des acteurs de la prise en charge des aînés sur le territoire

QUOI	COMMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux connaître les structures et les publics accompagnés</li> <li>• Mieux faire connaître les offres proposées par les résidences autonomie en terme d'accueil</li> <li>• Travailler en partenariat sur les territoires avec l'ensemble des autres types d'établissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer une enquête auprès des résidences autonomie pour mieux connaître les publics accompagnés et le fonctionnement des structures</li> <li>• Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges</li> <li>• Réaliser des vidéos à visée pédagogique sur l'accueil en établissements et les professionnels y intervenant en vue d'une communication auprès du public</li> <li>• Mettre en place des coopérations entre les acteurs du territoire pour proposer des réponses adaptées</li> </ul>

## 3

**Mener une réflexion sur des leviers pour améliorer la prise en charge des résidents****QUOI**

- Instaurés par la loi d'adaptation de la société au vieillissement de nouveaux champs d'actions s'imposent aux résidences autonomie :
- L'obligation de mettre en œuvre des prestations obligatoires
- La possibilité d'accueillir des personnes âgées dépendantes dans les limites de la capacité autorisée et sous réserve d'un conventionnement avec un EHPAD de proximité

**COMMENT**

- Engager la signature de CPOM suite à la réalisation des évaluations internes et externes et à la mise en place des prestations obligatoires
- Organiser des réunions annuelles avec les résidences autonomie
- Mettre en place un groupe de travail afin d'élaborer un document permettant de comprendre les modalités de financement en résidence autonomie

## 4

**Permettre l'accueil de personnes en situation de handicap dans les résidences autonomie****QUOI**

- Accompagner les résidences autonomie dans la prise en charge de nouveaux publics, en particulier des personnes en situation de handicap conformément aux dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement

**COMMENT**

- Lancer une enquête auprès des résidences autonomie pour mieux appréhender le profil du public accueilli
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges
- Conventionner à l'aide sociale les résidences autonomie pour l'accueil de personnes en situation de handicap
- Encourager des partenariats avec les services d'aide à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

**Public(s) visé(s)**

- Les personnes âgées et leurs aidants
- Les personnes en situation de handicap
- Les gestionnaires d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et de résidences autonomie

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement - décembre 2015
- Rapport Libault de mars 2019 : Donner du sens au grand âge, affirmer en tout lieu la dignité de la personne âgée en prévenant la maltraitance, garantir le libre choix de la personne âgée, mettre un terme aux réponses en silos

**Bénéfices attendus**

- Mieux connaître les personnes âgées accueillies en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et mieux répondre à leurs besoins
- Mieux intégrer les personnes en situation de handicap en résidences autonomie
- Mieux faire connaître l'offre sur le territoire et améliorer l'image des établissements
- Offrir une prise en charge adaptée
- Proposer des actions de prévention

**Points de vigilance**

- Veiller au maillage territorial de l'offre
- Rester en veille sur les difficultés rencontrées par les gestionnaires
- Créer des dispositifs qui répondent à un besoin mais dont les financements ne sont pas assurés de manière pérenne dans la durée

## PILOTAGE DE L'ACTION

**COORDINATEURS**

- Maison départementale de l'Autonomie
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale personnes âgées /personnes en situation de handicap

**CONTRIBUTEURS INTERNES**

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Ressources et innovations des solidarités

**CONTRIBUTEURS EXTERNES**

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Nombre de conventions d'aide sociale signées pour l'accueil de personnes en situation de handicap
- Bilan de suivi des actions de prévention menées par les résidences autonomie et de l'enveloppe forfait autonomie